angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 09 décembre 2024

Dossier N° 39

Délibération n°: DEL-2024-368

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Soutien aux communes de moins de 10 000 habitants : protection des ateliers municipaux - Fonds de concours

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-quatre le lundi neuf décembre à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2024-334), Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION (jusqu'à la DEL-2024-350), M. Marc CAILLEAU, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-341), M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2024-333), M. Grégoire LAINÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE (à partir de la DEL-2024-371), Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-357).

ETAIENT EXCUSES : M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, Mme Marielle HAMARD, M. Maxence HENRY, Mme Lydie JACQUET, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Laurent VIEU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Christelle CAILLEUX, Mme Marie-France RENOU

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN jusqu'à la DEL-2024-333
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à M. Grégoire JAUNAULT à partir de la DEL-2024-351
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
Mme Sylviane DUARTE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-342
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
M. Eric GODIN a donné pouvoir à Mme Carine LE BRIS-VOINOT
Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN jusqu'à la DEL-2024-332

Mme Isabelle LEMIERRE a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN jusqu'à la DEL-2024-370
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE jusqu'à la DEL-2024-356

M. Jean-Pierre HÉBÉ, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 10 décembre 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Plusieurs centres techniques communaux du territoire d'Angers Loire Métropole ont fait l'objet de cambriolages ou de tentatives de cambriolages ces dernières semaines et parfois à plusieurs reprises.

Ces cambriolages ont pour conséquence tant la dégradation des équipements que le vol de matériel d'entretien des espaces verts (notamment : taille haies, tronçonneuses, disqueuses) et de petit outillage (notamment : perceuses, groupes électrogènes).

Afin de manifester son soutien aux communes, Angers Loire Métropole a décidé de les accompagner et de les aider en mettant en place une enveloppe exceptionnelle pour les soutenir financièrement dans leurs efforts de sécurisation de leurs ateliers municipaux.

Ce fonds de concours exceptionnel sera versé à toutes les communes de moins de 10 000 habitants membres de la communauté urbaine. Le montant de l'aide, plafonnée à 5 000 €, sera de 50 % du reste à charge hors taxes des dépenses de sécurisation.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants, L 5215-26 et L. 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 02 décembre 2024

DELIBERE

Approuve le règlement d'intervention portant création d'un fonds de concours exceptionnel bénéficiant aux communes de moins de 10 000 habitants, membres d'Angers Loire Métropole, afin de les aider à se prémunir contre les effractions de leurs ateliers municipaux.

Le fonds de concours attribué à chaque commune éligible s'élève à un montant correspondant à 50 % du reste à charge hors taxes des dépenses de sécurisation de son atelier municipal engagées à compter du 1er juin 2024, dans la limite de 5 000 €.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU